

La façon dont le MPO inspecte la santé des poissons aux sites aquacoles de la C.-B.



Pêches et Océans Canada (MPO) exige que les exploitants des fermes salmonicoles en milieu marin suivent des mesures strictes pour préserver la santé des poissons et inspectent les lieux de façon courante et aléatoires pour en assurer la conformité.

En C.-B., les exploitants aquacoles doivent suivre un Plan de gestion de la santé (PGS) des poissons approuvé par le MPO. Ce plan décrit la façon dont l'exploitation aquacole doit gérer la biosécurité, la qualité de l'eau, la pharmacothérapie et d'autres mesures pour optimiser le bien-être des poissons.

L'industrie doit surveiller la santé des poissons et présenter ses constatations au MPO.

Tous les trois mois, le MPO sélectionne au hasard 25 % des fermes salmonicoles actives* de la C.-B. pour vérifier les résultats de la surveillance de l'industrie et assurer que le PGS est conforme. En moyenne, le taux de conformité est de 98%

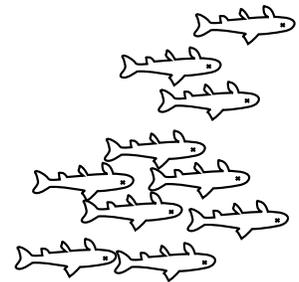
* Une exploitation aquacole active se caractérise par l'exploitation d'au moins trois enclos remplis de poissons pendant au moins trente (30) jours d'un trimestre.



Que se passe-t-il au cours d'une vérification de la santé des poissons?

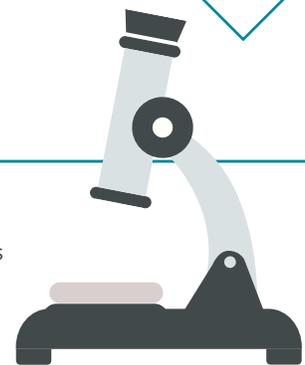
Échantillonnage et observation

Une équipe de deux ou trois biologistes du MPO passe environ quatre heures à chaque site. Les vérificateurs observent les poissons de chaque enclos, notant tous les comportements ou signes qui indiqueraient un mauvais état de santé, comme le fait de nager lentement ou des anomalies visibles. Ils sélectionnent ensuite jusqu'à 10 poissons morts récemment (appelés « argentés ») aux fins d'échantillonnage.



Des échantillons de tissu sont prélevés sur le site, puis envoyés à un laboratoire agréé par le Conseil canadien des normes et par l'American Association of Veterinary Laboratory Diagnosticians.

Le laboratoire analyse les échantillons pour détecter les maladies préoccupantes, y compris le virus de l'anémie infectieuse du saumon (AIS) et le virus de la nécrose hématoïétique infectieuse (VNHI), ainsi que de possibles maladies nouvelles ou émergentes.



Les résultats sont analysés par les vétérinaires du MPO et publiés sur son site Web à : www.dfo-mpo.gc.ca/aquaculture/protect-protège/reduce-disease-reduire-maladie-fra.html.

Certaines maladies infectieuses graves, comme l'AIS et le VNHI, sont inscrites en vertu de la *Loi sur la santé des animaux*. Si on décèle une de ces maladies, on doit le signaler immédiatement à l'Agence canadienne d'inspection des aliments, qui mènera une enquête et élaborera un plan pour empêcher sa propagation.



Examen de l'installation et des dossiers

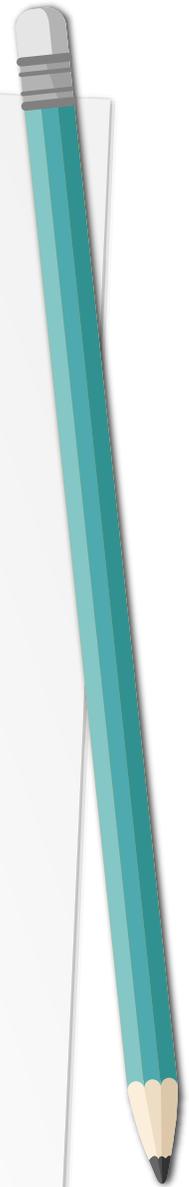
Les vérificateurs utilisent une liste de contrôle de 60 critères afin de s'assurer que l'exploitation aquacole mène ses activités conformément à sa licence et qu'elle se conforme à son PGS :

- La collecte et la classification des poissons morts sont fréquentes
- Le comportement et la santé des poissons sont surveillés
- Les protocoles de biosécurité, comme la désinfection de l'équipement, la restriction des visiteurs et l'utilisation de bains de pied, sont respectés
- Les registres de l'alimentation, de la nutrition et de la pharmacothérapie sont à jour
- La qualité de l'eau est surveillée régulièrement et peut être améliorée au besoin

Toute défectuosité est notée et examinée avec l'aquaculteur afin d'apporter les améliorations nécessaires. De plus, les résultats sont publiés sur le site Web du MPO.

Chaque année, le MPO effectue environ 120 vérifications de la santé des poissons.

En moyenne, le taux de conformité de l'industrie est de 98 %



La réglementation et la surveillance de l'aquaculture par le MPO en C.-B. appuient une industrie durable sur le plan environnemental, qui permet d'éliminer la pression des stocks de saumon sauvage.

APPRENEZ-EN DAVANTAGE À www.pac.dfo-mpo.gc.ca/aquaculture/reporting-rapports/index-fra.html

